

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2102

8 septembre 2011

SOMMAIRE

Aeriance Investments S.A.	100853	Promoda S.à r.l.	100867
Alpha Union Invest	100896	QureInvest	100867
AS2V Secs	100865	QureInvest II Investments (SCA) SICAR	
Bingara S.à r.l.	100863	100870
C&L (Lux 2) S.à r.l.	100868	QureInvest II (SCS) SICAR	100870
Crown York Holding S.A.	100852	Racing Competitions and Management In-	
Cuzco	100884	ternational S.A.	100884
Fondation Home Saint Jean	100894	Realbau S.A.	100884
Greece Rouge Dragon S.à r.l.	100888	Realbau S.A.	100884
IGBG	100855	Rebtel Services S.à r.l.	100878
Immo Space S.A.	100879	Red Dunes S.à r.l.	100887
Kelso AQ Luxco II S.à r.l.	100885	Redwater S.à r.l.	100870
L'Aquila S.à r.l.	100854	REF IV Luxembourg S.à r.l.	100887
LUX-Montage SA	100851	Reimerwe S.à r.l.	100890
Mistral SCIF	100890	Reimerwe S.à r.l.	100893
Nomura Bank (Luxembourg) S.A.	100878	Reis S.A.	100894
Nouvelles Assurances - Société de Courta-		Renders S.A.	100895
ge	100895	Renders S.A.	100894
Parkes S.à r.l.	100870	Renders S.A.	100895
Perseus Immobilien Gesellschaft 6	100850	REPE No 1 - Greenwich S.à r.l.	100895
Perseus Immobilien Gesellschaft 7	100850	RGI Invest S.à r.l.	100896
Perseus Immobilien Gesellschaft 8	100851	R. Goedert S.A. (anciennement société	
Perseus Immobilien Gesellschaft 9	100851	anonyme des anciens établissements Ray-	
Perseus Real Estate Investment S.à r.l. ..	100852	mond Goedert S.A.)	100878
Pfizer Luxembourg S.à r.l.	100852	R. Goedert S.A. (anciennement société	
Pierson Invest S.A.	100852	anonyme des anciens établissements Ray-	
Portofino Properties	100853	mond Goedert S.A.)	100854
Premium to Home	100853	Rhein-Lux Holdings	100881
Prestacompta S.à r.l.	100854	Rifin S.A.	100868
Presta Concept S.à r.l.	100853	SJ (Luxembourg) Sàrl	100881
Prime Global Investments S.A.	100854	Solideal International S.A.	100850
Prime Licensing and Holding S.A.	100863	Sustainable Private Equity Portfolio 08/09 -	
Primer Walker S.A.	100865	ITM S.C.A., SICAR	100896
Profima S.A.	100865	Tlux Two SA	100850
Promocomm S.A.	100867	Victor Holdings S.A.	100872
Promocomm S.A.	100867		

Tlux Two SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.018.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 mai 2011

Messieurs DE BERNARDI Angelo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, DE BERNARDI Alexis, DONATI Régis, et Mesdames MONTECCHI Lucia et MONTECCHI Maria Cristina sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TLUX TWO S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011098782/18.

(110112149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Solideal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 77.607.

—
- La démission de Monsieur Bruno LAVALLE de son mandat d'Administrateur est acceptée, avec effet au 30 juin 2011.
- La démission de Monsieur Bruno LAVALLE de son mandat d'Administrateur-Délégué Adjoint est acceptée, avec effet au 30 juin 2011.

- Mr Daniel MASSON, Directeur, demeurant professionnellement au 65, avenue de la Gare, L- 1611 Luxembourg est nommé Administrateur-Délégué Adjoint de la société avec effet au 1^{er} juillet 2011, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2012. Monsieur MASSON est autorisé à engager la société par sa signature individuelle à hauteur de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros)

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour copie conforme

Pour SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011098729/17.

(110111719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.801.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098641/10.

(110111365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.805.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098642/10.

(110111364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

LUX-Montage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.890.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011 de la société LUX-Montage SA ayant son siège social à L-9753 HEINERSCHIED, 10, Kierchstrooss, enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 97.890 a pris les décisions suivantes:

1^{ère} Décision

L'assemblée générale décide de prolonger les mandats des administrateurs de Monsieur Etienne BEELS, né le 20/02/1936 à Anvers (B) et demeurant à B-1367 RAMILLIES, 2, rue de l'Ermitage, qui l'accepte et de Monsieur Dominique BEELS, né le 06.05.1964 et demeurant à B-1450 CHASTRE, 1, rue de la Brasserie, qui l'accepte. Leurs mandats dureront jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2017.

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat de l'administrateur délégué, Monsieur Dominique BEELS, né le 06.05.1964 et demeurant à B-1450 CHASTRE, 1, rue de la Brasserie, qui l'accepte. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2017.

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat du commissaire, Madame Katrin HANSEN, né le 15/04/1978 à Rocourt (B) et demeurant à B-4780 ST.VITH, 32, Hünningen, qui l'accepte. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2017.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité.

2^{ème} Décision

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur DURIEUX Philippe, demeurant à B-7100 HAINE-ST.PIERRE, rue des Ateliers 26, de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur Madame CARDOEN Angélique, né le 02/06/1977 à Ottignies-Louvain-L-N et demeurant à B-1450 CHASTRE, rue de la Brasserie 1, qui l'accepte.

Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2017.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Diekirch, le 30 juin 2011.

Signature

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2011102695/34.

(110117555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098643/10.

(110111363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Immobilien Gesellschaft 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098644/10.

(110111370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Perseus Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098645/10.

(110111366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Crown York Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 72.822.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires
de la société tenue le 18 juillet 2011 à 11.30 heures au siège social de la société*

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

- Monsieur François Joly, né le 4 janvier 1965 à Pau, France, demeurant à Avenue de Barèges, 2, F-64000 Pau, France.

Le commissaire est L'Alliance Révision, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, avenue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B 46.498.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011102524/24.

(110117592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098646/10.

(110112557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pierson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 144.008.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098647/9.

(110111333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Portofino Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.
R.C.S. Luxembourg B 50.133.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098651/10.

(110112183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Aeriance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 138.867.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 11 mai 2011:

En date du 11 mai 2011, le Conseil d'Administration a pris note de:

- La démission de Monsieur Raymond GOEBEL, de son mandat d'Administrateur d'AERIANCE INVESTMENTS S.A., avec effet au 19 avril 2011.

A l'issue de cette décision, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jacques RUIMY, 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris.

Administrateurs:

- Monsieur Fabrice BERREBI, 26 Bruton Street, W1J 6QL, Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur David GOAR, 31 Pier Road, Ordnance House, St Helier, JE4 8PW Jersey, îles Vierges Britanniques;
- Monsieur Richard HILLIER, 31 Pier Road, Ordnance House, St Helier, JE4 8PW Jersey, îles Vierges Britanniques;
- Monsieur Rodney HODGES, 31 Pier Road, Ordnance House, St Helier, JE4 8PW Jersey, îles Vierges Britanniques;
- Monsieur Franck RUIMY, 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011102258/25.

(110116472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

P2H, Premium to Home, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 74.321.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098652/10.

(110112298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Presta Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 31A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 135.244.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098653/9.

(110111410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Prestacompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle - route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098654/9.

(110112496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Prime Global Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 129.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIME GLOBAL INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098655/11.

(110112469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 9.459.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue ordinairement le 30 mai 2011

Les actionnaires renouvellent la société PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises.

Le mandat du réviseur d'entreprises viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011098669/15.

(110112136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

L'Aquila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 108.404.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 14 juillet 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- L'AQUILA S.à r.l., ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 août 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Vincent ALIENO

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011098999/19.

(110112495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

IGBG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.
R.C.S. Luxembourg B 162.058.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Investa Holding GmbH, having its registered office at Mergenthalerallee 79-81, 65760 Eschborn, Germany, registered with the commercial register of Frankfurt/Main, Germany, under number 53150, here represented by Mrs. Sara Lecomte, professionally residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 30 June 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. GBG Grundbesitz & Beteiligungs Holding GmbH, having its registered office at Alpenstrasse 102, 5020 Salzburg, Austria, registered with the commercial register of Salzburg, under number (Firmenbuch) FN 307342z, here represented by Mrs Sara Lecomte, professionally residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 1 July 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "IGBG" which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may hold participations in trading companies as a partner with limited liability.

3.4 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares each having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more managers. In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, the company shall be managed by one or more class A manager(s) (the "Class A Manager(s)") and one or more class B Manager(s) (the "Class B Manager(s)", together with the Class A Managers, the "Managers") appointed by a resolution of the Shareholder(s) and will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The Class A Manager(s) shall be nominated for appointment by Investa Holding GmbH and the Class B Manager(s) shall be nominated for appointment by GBG Grundbesitz & Beteiligungs Holding GmbH. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, jointly by any Class A Manager together with any Class B Manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager together with any Class B Manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any Class A Manager together with any Class B Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns.

Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Investa Holding GmbH	250 Shares
GBG Grundbesitz & Beteiligungs Holding GmbH	<u>250 Shares</u>
Total:	500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as the Sole Manager of the Company for an undetermined period:
 - Tom Haines, Chartered Accountant, born on 11 October, 1953 in Rainham, England, having his professional address at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Investa Holding GmbH, ayant son siège social à Mergenthalerallee 79-81, 65760 Eschborn, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Frankfurt/ Main, Allemagne, sous le numéro 53150, représentée par Madame Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. GBG Grundbesitz & Beteiligungs Holding GmbH, ayant son siège social à Alpenstrasse 102, 5020 Salzburg, Autriche, immatriculée auprès du registre de commerce de Salzburg, Autriche, sous le numéro (Firmenbuch) FN 307342z, est représentée par Madame Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "IGBG" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra détenir des participations dans des sociétés cotées en tant que partenaire à responsabilité limitée.

3.4 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les "Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants. Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, la Société pourra être administrée par un ou plusieurs gérant(s) de classe A (le(s) "Gérant(s) de Classe A") et un ou plusieurs gérant(s) de classe B (le(s) "Gérant(s) de Classe B", ensemble avec les Gérants de Classe A, le(s) "Gérant(s)") nommés par résolution des associés et ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Le(s) Gérant(s) de Classe A sera/seront désigné(s) pour nomination par Investa Holding GmbH et le(s) Gérants de Classe B sera/seront désigné(s) pour nomination par GBG Grundbesitz & Beteiligungs Holding GmbH. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A ensemble avec tout Gérant de Classe B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant de Classe A ensemble avec tout Gérant de Classe B.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant de Classe A ensemble avec tout Gérant de Classe B peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant de Classe A ensemble avec tout Gérant de Classe B détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie.

Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés**13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues.

Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social**14. Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Investa Holding GmbH	250 Parts Sociales
GBG Grundbesitz & Beteiligungs Holding GmbH	250 Parts Sociales
Total:	500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) La personne suivante est nommée en qualité de Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

-Tom Haines, Expert-Comptable, né le 11 octobre 1953 à Rainham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 3, rue Renert, L -2422 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31409. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098438/440.

(110111761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Prime Licensing and Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.526.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIME LICENSING AND HOLDING S.A.

VEGAS-PIERONI Louis / DONATI Régis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011098657/12.

(110111954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bingara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 100.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.236.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Commlnternational LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema SLM1022, Malta, registered with the commercial register of Malta under number C32341, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given in Malta on June 24, 2011 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Bingara S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.236 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated December 6, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 663 of March 31, 2006 (the Mémorial C), amended for the last time on November 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C - No. 260 of January 31, 2008;

- the Company's capital is set at AUD 100,000 (one hundred thousand Australian Dollars) represented by one thousand (1,000) ordinary shares not allocated to any particular class and one thousand (1,000) Class B ordinary shares, in registered form, having a par value of AUD 50 (fifty Australian Dollars) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Commlnternational LIMITED, une société constituée selon le droit de Malte, une société ayant son siège social au Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema SLM1022, Malte, enregistrée au registre du commerce de Malte sous le numéro C32341, dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration émise le 24 juin 2011 à Malte, (la "Société Mère").

Laquelle procuration après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Bingara S.à r.l, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.236 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 663 du 31 mars 2006 (le Mémorial C). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 260 du 31 janvier 2008;

- le capital social de la Société est fixé à AUD 100.000 (cent mille dollars australiens), représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires non alloué à une classe particulière et mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de AUD 50 (cinquante dollars australiens) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de dissoudre la Société sans liquidation, la Société Mère reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société;

- la Société Mère en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère, ayant pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société, est investie de tout l'actif et déclare expressément qu'elle s'engage à prendre à sa charge et à assumer tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement en sa faveur;

- partant la Société Mère reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte;

- les documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9102. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011102475/96.

(110117684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Primer Walker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.876.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098658/9.

(110111413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Profima S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.852.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROFIMA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011098660/12.

(110111952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

AS2V Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 162.305.

STATUTS

Entre les soussignés

1. HKH RED Ltd, enregistrée au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 7401441, sise 145-157 St John Street, London, EC1V4PW, United Kingdom, représenté par Mlle LABATTINI Véronique

2. M. VALENTIN Lionel, employé privé, né le 19 juin 1977 à METZ (France) demeurant à F-57000 METZ, 3, rue Paul Chevreux

il a été constitué en date du 1^{er} mars 2011 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

Art. 2. La dénomination de la société est AS2V S.e.c.s.

Art. 3. La société a pour objet le traitement de données ainsi que toutes opérations liées à la prise de participation sous toutes ses formes. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle

pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à 8 rue de Mamer, L-8280 Kehlen. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000.-Euros), représenté par mille (1000) parts sociales de cinquante Euros (50.-Euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) HKH RED Ltd, pré qualifié, neuf cent parts	900
2) M. VALENTIN Lionel, pré qualifiée, cent parts	100
Total: Mille parts	1000

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2011.

Art. 11. Chaque année, le troisième vendredi du mois de mars, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition Générale

Art. 13. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre de gérant est fixé à 1

Est nommés aux fonctions de gérant:

M. VALENTIN Lionel, employé privé, né le 19 juin 1977 à METZ (France) demeurant à F57000 METZ, 3, rue Paul Chevreux

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature

Deuxième résolution

Le mandat du gérant ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011103347/87.

(110117880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Promocomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098661/9.

(110111489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Promocomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098662/9.

(110111490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Promoda S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.059.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098663/9.

(110111415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

QureInvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 154.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011098665/11.

(110111521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Rifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 104.870.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juin 2010

Monsieur SROKA Ireneusz Jan, Monsieur DONATI Régis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

RIFIN S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011098692/16.

(110112236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 284.325,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 116.488.

—
In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of June,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

C&L (Lux1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.156,

here represented by Mr. Augustin de Longeaux, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will be initialled *ne varietur* by the proxyholder and the officiating notary.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of C&L (Lux 2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.488 (the "Company") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on May 10, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1406 of July 21, 2006, modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 9, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1703 of August 10, 2007 has required the officiating notary to state its resolutions as follows:

First Resolution

In compliance with article 4 of the articles of the incorporation of the Company, the Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company, from 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company has its registered office in Livange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.»

The rest of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the person appearing signed together with the officiating notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

C&L (Lux 1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 116.156,

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de C&L (Lux 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 116.488 (la "Société"); constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1406 du 21 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1703 du 10 août 2007, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 4 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Livange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.»

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30678. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103393/90.

(110117889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

QureInvest II (SCS) SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 154.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011098666/12.

(110111522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Redwater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 97.045.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2011

Monsieur Joeri STEEMAN demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 28 juin 2011 pour une durée indéterminée à la place de Monsieur Christophe JASICA, gérant démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme
Frederik ROB
Gérant

Référence de publication: 2011098680/15.

(110112169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

QureInvest II Investments (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 154.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011098667/12.

(110111523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Parkes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 100.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 113.235.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CommInternational LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema SLM1022, Malta, registered with the commercial register of Malta under number C32341, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given in Malta on June 24, 2011 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Parkes S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.235 (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated December 6, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 693 of April 5, 2006 (the Mémorial C), amended for the last time on November 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C - No. 164 of January 22, 2008;
- the Company's capital is set at AUD 100,000 (one hundred thousand Australian Dollars) represented by one thousand (1,000) ordinary shares not allocated to any particular class and one thousand (1,000) Class B ordinary shares, in registered form, having a par value of AUD 50 (fifty Australian Dollars) each, all entirely subscribed and fully paid up;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Commlnternational LIMITED, une société constituée selon le droit de Malte, une société ayant son siège social au Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema SLM1022, Malte, enregistrée au registre du commerce de Malte sous le numéro C32341, dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration émise le 24 juin 2011 à Malte, (la «Société Mère»).

Laquelle procuration après avoir été paraphée et signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination Parkes S.à r.l, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.235 (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 693 du 5 avril 2006 (le Mémorial C). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 164 du 22 janvier 2008;
- le capital social de la Société est fixé à AUD 100.000 (cent mille dollars australiens), représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires non alloué à une classe particulière et mille (1.000) parts sociales ordinaires de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de AUD 50 (cinquante dollars australiens) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de dissoudre la Société sans liquidation, la Société Mère reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société;
- la Société Mère en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère, ayant pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société, est investie de tout l'actif et déclare expressément qu'elle s'engage à prendre à sa charge et à assumer tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement en sa faveur;
- partant la Société Mère reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte;
- les documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9104. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011102791/96.

(110117683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Victor Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.157.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit français "VICTOR HOLDINGS", ayant son siège social à F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons, (France), constituée en date du 15 octobre 1996, inscrite au Registre du Commerce de Reims, sous le numéro 409.344.991,

dont le transfert du siège social de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, a été décidé suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date 31 mars 2011,

ayant un capital social fixé à trois millions deux cent trente-six mille neuf cent cinquante-huit euros (3.236.958,- EUR), représenté par deux cent soixante-et-un mille quarante-cinq (261.045) actions d'une valeur nominale de douze euros et quarante cents (12,40 EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel ANDRES, Dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement en France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent JOSSET, Secrétaire général, demeurant professionnellement en France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent ANDRES, Dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement en France.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de F-51350 Cormontreuil, 24, rue des Compagnons (France) à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise, avec effet au 31 mars 2011.

2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra effectuer toutes activités d'intermédiation d'affaires, d'accompagnement, de management et d'administration.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.»

3) Refonte des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise.

4) Fixation de l'adresse de la société.

5) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.

6) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

7) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de "VICTOR HOLDINGS S.A." avec effet au 31 mars 2011.

L'assemblée générale constate que le transfert du siège d'activité effectif de la société à Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que la composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Fiduciaire Patrick SGANZERLA S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Mr Patrick SGANZERLA, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Based on our work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the net assets of the Company which corresponds at least to the shareholders' equity, as showed in the interim financial statements as at March 31st 2011, allowing to fix the new capital of VICTOR HOLDINGS S.A., a company governed by the Luxembourg Laws, at EUR 2.297.196 represented by 261.045 shares with a nominal value of EUR 8,80 each.

Luxembourg, June 20, 2011.

Ledit rapport, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée confirme que le capital social est diminuée de son montant actuel de trois millions deux cent trente-six mille neuf cent cinquante-huit euros (3.236.958,- EUR), à un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-seize euros (2.297.196,- EUR), représenté par deux cent soixante-

et-un mille quarante-cinq (261.045) actions, par diminution de la valeur nominale de son montant actuel de douze euros et quarante cents (12,40 EUR) chacune, à un montant de huit euros et quatre-vingts cents (8,80 EUR) chacune, sans annulation d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société pourra effectuer toutes activités d'intermédiation d'affaires, d'accompagnement, de management et d'administration.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "VICTOR HOLDINGS S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société pourra effectuer toutes activités d'intermédiation d'affaires, d'accompagnement, de management et d'administration.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-seize euros (2.297.196,- EUR), représenté par deux cent soixante-et-un mille quarante-cinq (261.045) actions d'une valeur nominale de huit euros et quatre-vingts cents (8,80 EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société reconnaît que la propriété de certaines actions peut-être litigieuse, indivise ou démembrée entre nu-proprétaire et usufruitier. Dans ce dernier cas, le mandataire unique, pour représenter l'action à l'égard de la Société sera l'usufruitier. Dans les autres cas, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué: Président du Conseil ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Président du Conseil.

La Société pourra également être engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire.

Cinquième résolution

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à trois (3) et procède à la nomination du conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Roger ANDRÈS, administrateur de sociétés, né à Alger (A) le 06 mai 1934, demeurant à F-06330 Roquefort les Pins, 924, Route Notre Dame, (France), administrateur et Président du Conseil
- b) Monsieur Eric ANDRÈS, administrateur de sociétés, né à Nouvion en Thiérache (F) le 2 septembre 1962, demeurant professionnellement à F-02100 St. Quentin, 22 Rue Victor Basch, (France), administrateur
- c) Monsieur Laurent ANDRÈS, administrateur de sociétés, né à Nouvion en Thiérache (F) le 13 juillet 1964, demeurant professionnellement F-02100 St. Quentin, 22 Rue Victor Basch, (France), administrateur

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Sixième résolution

L'assemblée fixe le nombre des commissaires aux comptes à un et nomme Monsieur Laurent JOSSET, secrétaire général, demeurant professionnellement à F-02100 St. Quentin, 22 Rue Victor Basch, à la fonction de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 3.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent JOSSET, Laurent ANDRES, Emmanuel ANDRES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100461/305.

(110114437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011098668/12.

(110112132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Rebtel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2010. Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2011098671/10.

(110112234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.921.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a reçu la démission de M. Koichi SUDO, M. Kazuaki MASUDA et M. Yusuke AOYAMA avec effet au 1^{er} juin 2011.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège de la banque le 6 juillet 2011, il a été décidé

- De réélire M. Masafumi NAKADA, M. Hajime USUKI, M. Kenji KIMURA, M. Yugo ISHIDA et M. André ROELANTS pour une nouvelle période d'un an jusqu' à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012,

la composition du conseil d'administration au 6 juillet 2011 étant la suivante:

* M. Masafumi NAKADA, président du conseil d'administration de la Nomura Bank (Luxembourg) S.A., ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A - 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange;

* M. Hajime USUKI, administrateur délégué (ayant le titre de «President and Managing Director») de la Nomura Bank (Luxembourg) S.A., ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A - 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange;

* M. Kenji KIMURA, administrateur de la Nomura Bank (Luxembourg) S.A., ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A - 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange;

* M. Yugo ISHIDA, administrateur de la Nomura Bank (Luxembourg) S.A., ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A - 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange;

* M. André ROELANTS, administrateur de la Nomura Bank (Luxembourg) S.A., ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A - 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange;

- De nommer la société Ernst & Young (Luxembourg) S.A. - 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach en qualité de réviseurs d'entreprises pour une nouvelle période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Didier Van Krieking
Company Secretary

Référence de publication: 2011103888/32.

(110117626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Immo Space S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.477.

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois IMMO SPACE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.477,

ci-après également dénommée «la Société»,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 15 octobre 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2524 du 28 décembre 2009.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Constatation de l'exécution des obligations résultant des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales suite au projet de fusion daté du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2620 du 1^{er} décembre 2010, et conformément au projet de fusion rectificatif du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2663 du 4 décembre 2010, proposant l'absorption par la société COFIDEX S.A. de la société IMMO SPACE S.A..

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société IMMO SPACE S.A. par la société COFIDEX S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion par la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée IMMO SPACE S.A. à la société absorbante la société COFIDEX S.A., et dissolution sans liquidation de la société IMMO SPACE S.A. comme conséquence de la fusion.

3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

4) Formalité de la radiation de la société au registre de commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société IMMO SPACE S.A. pendant le délai légal.

5) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société IMMO SPACE S.A. approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

6) Divers.

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 24 novembre 2010 respectivement le projet de fusion rectificatif du 29 novembre 2010, proposant l'absorption par la société COFIDEX S.A. de la société IMMO SPACE S.A.

Lesdits projets de fusion ont été publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2620 du 1^{er} décembre 2010, respectivement numéro 2663 du 4 décembre 2010, ainsi qu'il ressort des copies présentées aux actionnaires et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable et fiscal de la fusion à la date de ce jour, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbée.

Délibération

Ensuite l'actionnaire unique, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions, suite au projet de fusion daté du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2620 du 1^{er} décembre 2010, et conformément au projet de fusion rectificatif du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2663 du 4 décembre 2010, proposant l'absorption par la société COFIDEX S.A. de la société IMMO SPACE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société IMMO SPACE S.A. par la société COFIDEX S.A. aux conditions prévues par le projet, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société COFIDEX S.A. et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'octroyer entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date de ce jour, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: C. ZIMMER, M. SCHMIT, C. BORTOLOTTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1225. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101068/100.

(110115261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Rhein-Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098673/11.

(110111598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

SJ (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 857.006,25.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.238.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June,
Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Santa Juana Limited, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands,

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on 27 June 2011 (the "Sole Partner").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to document that the Sole Partner is the sole partner of SJ (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.238, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) dated 26 June 2007, published on 3 October 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2185 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 26 June 2009, published on 22 July 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1413.

The Sole Partner represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

(1) To increase the share capital of the Company by an amount of seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-) so as to increase it from its current amount of seven hundred eighty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 787,006.25) to eight hundred fifty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 857,006.25).

(2) To issue seven million (7,000,000) new shares with a nominal value of one United States Cent (USD 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

(3) To accept subscription for these seven million (7,000,000) new shares with a nominal value of one United States Cent (USD 0.01) by Santa Juana Limited, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands, and to accept payment in full for such new shares, by a contribution in cash.

(4) To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

(5) Miscellaneous.

The Sole Partner representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-) so as to increase it from its current amount of seven hundred eighty-seven thousand six

point twenty-five United States Dollars (USD 787,006.25) to eight hundred fifty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 857,006.25).

Second resolution

The Sole Partner resolved to issue seven million (7,000,000) new shares with a nominal value of one United States Cent (USD 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon appeared Me Senay GUREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Partner, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 27 June 2011.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner for the seven million (7,000,000) new shares with a nominal value of one United States Cent (USD 0.01) per share and to make payment in full for each such new share thus subscribed, by a contribution in cash amounting to seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the amount of seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Sole Partner resolved (i) to accept the said subscription and payment by the Sole Partner, (ii) to allot the seven million (7,000,000) new shares to the Sole Partner, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Partner resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at eight hundred fifty-seven thousand six point twenty-five United States Dollars (USD 857,006.25) represented by eighty-five million seven hundred thousand six hundred and twenty-five (85,700,625) shares having a nominal value of one United States Cent (USD 0.01), each fully paid."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour du mois de juin,

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Santa Juana Limited, une société constituée selon et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à La Motte Chambers, La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands,

représentée aux fins des présentes par Me Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 juin 2011 (l'«Associé Unique»).

La prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de SJ (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131.238, constituée suivant acte reçu par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 octobre 2007, sous le numéro 2185 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 juin 2009 publié le 22 juillet 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1413.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante-dix mille dollars des États-Unis (USD 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des États-Unis (USD 787.006,25) à huit cent cinquante-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des États-Unis (USD 857.006,25).

2 Émission de sept millions (7.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des États-Unis (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces sept millions (7.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des États-Unis (USD 0,01) chacune, par Santa Juana Limited, une société constituée et régie par le droit de Jersey, établie et ayant son siège social à La Motte Street, St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de soixante-dix mille dollars des États-Unis (USD 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des États-Unis (USD 787.006,25) à huit cent cinquante-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des États-Unis (USD 857.006,25).

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre sept millions (7.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des États-Unis (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Me Senay GUREL, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé unique, précité, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 27 juin 2011.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique sept millions (7.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des États-Unis (USD 0,01) chacune et libérer intégralement les parts sociales ainsi souscrites par un apport en numéraire s'élevant à soixante-dix mille dollars des États-Unis (USD 70.000,-).

Preuve de tel paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant de soixante-dix mille dollars des États-Unis (USD 70.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a décidé (i) d'accepter ladite souscription et ledit paiement par l'Associé Unique, (ii) d'allouer les sept millions (7.000.000) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à huit cent cinquante-sept mille six virgule vingt-cinq dollars des États-Unis (USD 857.006,25) divisé en quatre-vingt-cinq millions sept cent mille six cent vingt-cinq (85.700.625) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des États-Unis (USD 0,01), chacune intégralement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Gurel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 juillet 2011. Relation: RED/2011/1361. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103781/151.

(110117971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Racing Competitions and Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 80.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098675/10.

(110111911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Realbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REALBAU S.A.

Référence de publication: 2011098677/11.

(110111310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Realbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REALBAU S.A.

Référence de publication: 2011098678/11.

(110111738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Cuzco, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.493.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17/05/2011 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Manuel MARASI, Holger RAPP et Jean-Philippe LUIDINANT de leur poste d'Administrateur ainsi que la démission de Monsieur Manuel MARASI de son poste d'Administrateur délégué.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateurs:

- Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, né à Bastogne le 19/09/1968, demeurant professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Monsieur Laurent Jacquemart, expert-comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, demeurant professionnellement au 3 A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Monsieur Jacques Remience, comptable, né à Bastogne le 13/06/1966, demeurant 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013.

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011102526/22.

(110117455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Kelso AQ Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 733.458,03.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.800.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kelso AQ Luxco I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141856,

hereby represented by Ms Auksė PACKEVICIUTE, private employee, by virtue of a proxy given in New York in June 2011.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of “Kelso AQ Luxco II S.à r.l.” a “société à responsabilité limitée”, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Register de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 141.800, (the “Company”) incorporated by deed of Maître Karine REUTER, notary then residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of her colleague Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated August 20th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2481 dated October 10th, 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated December 30th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 596 dated March 18th, 2009.

The 521,700 (five hundred twenty-one thousand seven hundred) shares of the Company with a nominal value of one point four zero five nine United States Dollars (USD 1.4059) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to seven hundred thirty-three thousand four hundred and fifty-eight Euro and three Cent (USD 733,458.03) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision for voluntary liquidation of the company.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of his scope.
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder.

First resolution

The Sole Shareholder resolves, in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator “FIDES (Luxembourg) S.A.”, with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Registry under number B 41.469 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the “Liquidator”).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 to 148bis of the law of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Kelso AQ Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.856,

ici représentée par Madame Auksė PACKEVICIUTE, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à New York, en juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «Kelso AQ Luxco II S. à r.l.», avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.800 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Karien REUTER, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de son collègue Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à in Niederanven, le 20 août 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2481 du 10 octobre 2008.

Toutes les 521.700 (cinq cent vingt et un mille sept cents) parts sociales de la Sociétés d'une valeur nominale d'un virgule quatre zéro cinq neuf dollars américains (USD 1,4059) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de sept cent trente-trois mille quatre cent cinquante-huit dollars américains et trois cent (USD 733.458,03.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique.

Première résolution

L'Associé Unique décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la dissolution et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur «FIDES (Luxembourg) S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Quatrième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Packeviciute et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2011. LAC/2011/32035. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101086/135.

(110115693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Red Dunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RED DUNES S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098679/11.

(110111532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 947.950,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

La Société note le changement de nom de son associé RE Educations S.à r.l. dont le nom est désormais RE European Botties S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REF IV Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011098681/13.

(110111919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Greece Rouge Dragon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.964,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.204.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Greece Rouge Dragon S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered under number B 138.204, incorporated on 23 April 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number 1303 of 28 May 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 26 January 2011, published in the Mémorial number 813 of 26 April 2011.

The meeting appointed Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman. Mr Christophe Bregeon, maître en droit, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(I) That the purpose of the meeting is to pass the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-) from one hundred eleven thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 111,664.-) to one hundred thirteen thousand nine hundred sixty-four Euro (EUR 113,964.-) by the issuance of two thousand three hundred (2,300) class B shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

2. Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above increase of capital so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred thirteen thousand nine hundred sixty-four Euro (EUR 113,964.-) divided into (i) thirteen thousand five hundred and two (13,502) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) ten thousand seven hundred seven (10,707) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) nine hundred and one (901) series I class C shares (the "Series I Class C Shares" or the "Class C Shares") and (iv) eighty-eight thousand eight hundred and fifty-four (88,854) class V shares (the "Class V Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00)."

(II) That the shareholders represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties, will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

(III) That it appears from the attendance list that the entire issued capital of the Company is represented at the present meeting so that the meeting is thus regularly constituted and may be validly held.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-) from one hundred eleven thousand six hundred sixty-four Euro (EUR 111,664.-) to one hundred thirteen thousand nine hundred sixty-four Euro (EUR 113,964.-) by the issuance of two thousand three hundred (2,300) class B shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The two thousand three hundred (2,300) class B shares have been subscribed and paid in cash by RD Nominees Limited, a company incorporated in England and Wales with registered number 6520099 and having its registered office at Tinopolis Center, Llanelli, Carmarthenshire SA15 3YE pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above increase of capital so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred thirteen thousand nine hundred sixty-four Euro (EUR 113,964.-) divided into (i) thirteen thousand five hundred and two (13,502) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) ten

thousand seven hundred seven (10,707) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) nine hundred and one (901) series I class C shares (the "Series I Class C Shares" or the "Class C Shares") and (iv) eighty-eight thousand eight hundred and fifty-four (88,854) class V shares (the "Class V Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.00)."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale des associés de «Greece Rouge Dragon S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.204, constituée en date du 23 avril 2008 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1303 du 28 mai 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 26 janvier 2011, publié au Mémorial, numéro 813 du 26 avril 2011.

L'Assemblée a désigné Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président. Monsieur Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

(I) Que le but de l'assemblée est de passer les résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-) de sorte que le capital social de la Société passe d'actuellement cent onze mille six cent soixante-quatre Euros (EUR 111.664,-) à cent treize mille neuf cent soixante-quatre Euros (EUR 113.964,-) par l'émission de deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus de sorte à lire ce qui suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent treize mille neuf cent soixante-quatre Euros (EUR 113.964,-) divisé en (i) treize mille cinq cent deux (13.502) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), (ii) dix mille sept cent sept (10.707) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), (iii) neuf cent et une (901) parts sociales de classe C série I (les «Parts Sociales de Classe C Série I») ou les «Parts Sociales de Classe C»), et (iv) quatre-vingt huit mille huit cent cinquante quatre (88.854) parts sociales de classe V (les «Parts Sociales de Classe V»), chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00).»

(II) Que les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Les procurations des associés représentés, signées «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(III) Qu'il ressort de ladite liste de présence que tout le capital émis dans la société est représenté à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement être tenue.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes par décision unanime:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-) de sorte que le capital social de la Société passe d'actuellement cent onze mille six cent soixante-quatre Euros (EUR 111.664,-) à cent treize mille neuf cent soixante-quatre Euros (EUR 113.964,-) par l'émission de deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.00) chacune.

Les deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe B ont été souscrites et payées en espèces par RD Nominees Limited, une société constituée sous le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 6520099

et ayant son siège social à Tinopolis Center, Llanelli, Carmarthenshire SA15 3YE en vertu d'un bulletin de souscription qui, ayant été signé par toute les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé à ce document pour être enregistré auprès des autorités de l'enregistrement.

Preuve des paiements a été montrée au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus de sorte à lire ce qui suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent treize mille neuf cent soixante-quatre Euros (EUR 113.964,-) divisé en (i) treize mille cinq cent deux (13.502) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), (ii) dix mille sept cent sept (10.707) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), (iii) neuf cent et une (901) parts sociales de classe C série I (les «Parts Sociales de Classe C Série I») ou les «Parts Sociales de Classe C»), et (iv) quatre-vingt huit mille huit cent cinquante quatre (88.854) parts sociales de classe V (les «Parts Sociales de Classe V»), chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00,-).»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille euro (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} juillet 2011. Relation: RED/2011/1313. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102602/138.

(110117482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Reimerwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098682/10.

(110111251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Mistral SCIF, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7396 Hunsdorf, 7, Um Zapp.

R.C.S. Luxembourg E 4.528.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur André MELCHER, électricien, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 7, um Zapp, né à Luxembourg, le 22 novembre 1954, et son épouse

2) Madame Ginette REGENWETTER, sans état particulier, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 7, um Zapp, née à Luxembourg, le 16 février 1958,

et leurs enfants:

3) Mademoiselle Sarah MELCHER, employée privée, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 7, um Zapp, née à Luxembourg, le 6 décembre 1982,

4) Mademoiselle Vera MELCHER, étudiante, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 7, um Zapp, née à Luxembourg, le 6 mai 1986.

Les comparants sub 3) et 4) sont ici représentés par Monsieur André MELCHER, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont déclaré constituer entre eux une société civile, à caractère familial, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MISTRAL SCIF".

Art. 2. Le siège social est établi à Hunsdorf. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes autres opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, réparties comme suit:

- Monsieur André MELCHER, prénommé, cinq (5) parts sociales en pleine propriété et quarante-cinq (45) parts sociales en usufruit;

- Madame Ginette REGENWETTER, prénommée, cinq (5) parts sociales en pleine propriété et quarante-cinq (45) parts sociales en usufruit;

- Mademoiselle Sarah MELCHER, prénommée, quarante-cinq (45) parts sociales en nue-propriété;

- Mademoiselle Vera MELCHER, prénommée, quarante-cinq (45) parts sociales en nue-propriété.

- Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Art. 6. La cession de la pleine-propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La pleine-propriété, la nue-propriété et l'usufruit des parts sociales sont librement cessibles entre associés. Ces droits ne peuvent être cédés entre vifs, et la pleine- ou la nue-propriété ne peut être transmise à cause de mort, à des non-associés, qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les droits sont transmis à des héritiers en ligne directe.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses droits sur les parts à un tiers, doit en informer le gérant, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire.

Si l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les droits sur les parts, visés à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les droits au profit de tous les co-associés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des droits. Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation des parts dont la pleine-propriété est acquise et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des co-associés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations précédentes.

En cas de décès d'un associé, la société a le droit de racheter à tout moment les droits sur les parts recueillis par les héritiers pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Les alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse, y comprise la clause que les héritiers en ligne directe sont agréés automatiquement.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, étant entendu qu'en cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété, ce dernier donne proportionnellement droit dans la propriété de l'actif social, tandis que l'usufruit donne proportionnellement droit dans la répartition des bénéfices.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. En cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété, le nu-propriétaire et l'usufruitier supporteront les dettes en fonction des pourcentages établis par l'Administration de l'Enregistrement.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, titulaires de la pleine- ou de la nue-propriété, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés, sous réserve de l'application des dispositions prévues à l'article 6.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Le démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété ne tombe pas sous la clause prévue, les droits y relatifs étant exercés par l'usufruitier.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixe la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous actes et opérations d'administration et de disposition rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et vis-à-vis de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à faire à l'assemblée générale des associés et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 11. Les associés peuvent être convoqués en assemblée générale par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenable.

Les convocations aux réunions ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 12. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix. Tant que le démembrement de la propriété des parts sociales en nue-propriété et en usufruit existe, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 13. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance. Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux, en tenant compte de la valeur attachée à l'usufruit.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi à L-7396 Hunsdorf, 7, um Zapp.
- 2) Est nommé administrateur pour une durée indéterminée:
- Monsieur André MELCHER, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. MELCHER, G. REGENWETTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31211. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098563/160.

(110112103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Reimerwe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.412.

Extrait du procès-verbal de de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juillet 2011

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 5 juillet 2011:

- Accepte la démission de Monsieur Pierre PRIESTER en tant que Commissaire aux comptes;
- Nomme Monsieur Patrick LOMMEL, domicilié professionnellement 2, Place de Strasbourg à L - 2562 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes. Son mandat est à durée indéterminée.

Fait à Differdange, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011098683/13.

(110112018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Reis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 35.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098684/9.

(110112547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Renders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.389.

Pieter VAN NUGTEREN, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société, et ce avec effet au 11 juillet 2011.

Pieter VAN NUGTEREN.

Référence de publication: 2011098685/10.

(110111260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Fondation Home Saint Jean.

Siège social: L-3503 Dudelange, 13, Um Kräitzbiërg.

R.C.S. Luxembourg G 87.

Exercice 2007

Budget de fonctionnement

	Budget 2006	Réalisé 2006	Budget 2007
Dons	1 750,00	1 494,87	1 500,00
Locations	14 000,00	14 245,85	14 500,00
Autres produits	250,00	351,81	350,00
Total Recettes	16 000,00	16 092,53	16 350,00
Frais de bureaux	100,00	75,00	100,00
Assurances	1 400,00	1 389,75	1 400,00
Frais de banques	100,00	70,38	100,00
Frais courants chalet	8 200,00	6 380,06	7 000,00
Autres frais divers	200,00	33,35	200,00
Total Charges	10 000,00	7 948,54	8 800,00
Résultat de fonctionnement	6 000,00	8 143,99	7 550,00

Budget d'investissement

	Budget 2006	Réalisé 2006	Budget 2007
Achat terrains	5 000,00	3 882,18	16 000,00
Aménagement alentours	6 000,00	4 693,26	1 000,00
Mise en sécurité	9 000,00	524,80	9 000,00
Equipement de cuisine		2 128,21	2 000,00
Total investissements	20 000,00	11 228,45	28 000,00
Utilisation moyens propres	14 000,00	3 084,46	10 450,00
Excédent budget de fonctionnement	6 000,00	8 143,99	7 550,00
Apport LGS			10 000,00
Financement	20 000,00	11 228,45	28 000,00

Les présents chiffres ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du mardi, 27 mars 2007,

Nico PICARD
Président

Référence de publication: 2011103504/37.

(110117469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Nouvelles Assurances - Société de Courtage, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011098829/14.

(110110174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Renders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.389.

Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société, et ce avec effet au 11 juillet 2011.

Lux Konzern S.à.r.l.

Référence de publication: 2011098686/10.

(110111260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Renders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.389.

Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société, et ce avec effet au 11 juillet 2011.

Lux Business Management S.à.r.l.

Référence de publication: 2011098687/10.

(110111260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

REPE No 1 - Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098688/11.

(110111401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Alpha Union Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.689.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale
ordinaire tenue extraordinairement le 16 juin 2011*

- 1) L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Wolfgang WALLISCH de son mandat d'administrateur.
- 2) Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:
 - Monsieur Marc LAMESCH, expert comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

—
*Extrait des résolutions du conseil
d'administration en date du 16 juin 2011*

- Est nommé président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102445/23.

(110117606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

RGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 97.046.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2011

Monsieur Joeri STEEMAN demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg a été nommé gérant avec effet au 28 juin 2011 pour une durée indéterminée à la place de Monsieur Christophe JASICA, gérant démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Frederik ROB

Gérant

Référence de publication: 2011098689/15.

(110112170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Sustainable Private Equity Portfolio 08/09 - ITM S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 139.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sustainable Private Equity Portfolio 08/09 ITM S.C.A., SICAR

Institutional Trust Management Company S.à r.l.

18, Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011105107/15.

(110119546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.
